IMT Nuremberg Archives

H – 1305

International Court of Justice

H1305 - 0002

Nuremberg le 24 juin I946

Le cas Baldur von Schirach

Baldur von Schirach, ancien "Chef de la Jeunesse Hitlérienne du Reich ", accueillit en l'année I936 les hôtes des Jeux Olympiques à Berlin par les mots suivants :

" Jeunesse jetez un pont sur les mers et frontières !
J'invoque la Jeunesse du Monde et en elle la Paix."

Et Baldur von Schirach disait à Hitler en I940, lorsqu'il était Gauleiter de Vienne :

" Vienne ne peut être conquise avec des baïonnettes
mais au contraire avec de la musique."

Ces deux déclarations paraissent être caractéristiques pour la conduite et le caractère de cet accusé. Il est du devoir de la défense d'examiner dans ce sens les conséquences de ce procès pour savoir si c'est bien le même Baldur von Schirach qui fit de telles déclarations de principe qui a réellement commis les crimes contre le droit et l'humanité que lui impute l'accusation. Schirach est ici le plus jeune accusé. Il est aussi celui des accusés qui lors de son entrée dans le Parti était de beaucoup le plus jeune, il n'avait alors même pas I8 ans. Déjà ces faits sont peut être d'une certaine importance pour juger son cas. Lorsqu'il était encore sur les bancs de l'école il fût entraîné vers le national-socialisme naissant; il était avant tout attiré puissamment par la pensée socialiste qui déjà dans son centre d'éducation rurale ne faisait aucune différence entre les différents jeunes gens de conditions et de professions diverses; ces jeunes qui entouraient Schirach se

H1305 – 0003

se promettaient justement au mouvement populaire après I920 en Allemagne le relèvement de notre Pätrie des conséquences de la première guerre mondiale pour arriver à un avenir plus heureux et le sort voulut que von Schirach entrât déjà en I925 en contact direct avec Hitler à Weimar l'ancienne ville de Goethe.

La personne d'Hitler fit sur le jeune Schirach, ainsi qu'il l'avoua lui-même, une impression fascinante, le programme de communauté populaire que Hitler développait alors avait fortement impressionné Schirach parce qu'il croyait y retrouver en grand ce qu'il avait déjà vécu personnellement en petit parmi ses camarades du centre d'éducation rurale et son organisation de jeunesse. Hitler lui apparût ainsi qu'à ses camarades comme étant l'homme qui ouvrirait les portes de l'avenir à la jeune génération; cette génération entrevoyait en lui la perspective d'une existence, la perspective du bonheur de vivre. C'est ainsi que le jeune homme devint un national-socialiste convaincu; il le devint comme un produit du milieu dans lequel, il avait vécu pendant ses jeunes années et qui ne fournissait qu'un sol favorable aux idées auxquelles s'attache le jeune Schirach parce qu'il les considérait à l'époque comme étant les vraies idées. Ce milieu, où il passa ses jeunes années, ainsi que des lectures politiques toujours de la même inspiration et que le jeune homme absorbait assoiffé qu'il était du désir de s'instruire, fit déjà de lui, lorsqu'il était jeune et inexpérimenté, un antisémite Bien entendu pas antisémite dans le sens de ces fanatiques qui finalement reculaient même plus devant des actes de violence et des progromes, non dans le sens de ces fanatiques qui finalement ont créé un Auschwitz et assassiné des millions de

.....

H1305 – 0004

juifs, mais un antisémite dans le sens le plus modéré qui voulait uniquement juguler l'influence juive dans l'administration de l'Etat et la vie intellectuelle, mais qui pour le reste ne voulait pas toucher à la liberté et aux droits des concitoyens juifs et ne pensait jamais à une extermination du peuple juif. C'est ainsi que le jeune Schirach durant ces années se représentait l'antisémitisme de Hitler.

H1305 - 0005

Que ceci ait été réellement l'opinion de Schirach, la déclaration faite ici par lui-même dans la matinée du 24 mai 1946 le prouve ; il y qualifiait crûment les crimes commis par Hitler de tâche honteuse sur notre histoire , de crime dont chaque Allemand avait à rougir; il y dit ouvertement qu' Auschwitz doit mettre un terme à toute politique raciale et à tout anti-sémitisme. Cette déclaration fut un cri du coeur chez l'accusé Schirach, elle était le résultat des révélations épouvantables que le procès lui a faites aussi à lui-même et Schirach a fait cette déclaration ici, publiquement, afin de ramener la jeunesse allemande, engagée sur une fausse route , vers le chemin de la justice et de la tolérance. . .

Si nous considérons maintenant les accusations majeures portées contre Schirach et les résultats essentiels donnés par l'audition des preuves sur des points de détail:

1. On reproche d'abord à l'accusé Schirach d'avoir aidé activement avant la prise de pouvoir, donc avant 1933, le Parti National-socialiste, ainsi que le mouvement de Jeunesse qui lui était rattaché et d'avoir contribué ainsi à permettre au Parti de devenir une force; il aurait été, selon les termes de l'acte d'accusation , un "partisan soumis à Hitler et très proche de lui ", il aurait été un fidèle aveugle d' Hitler et de son univers de pensées nationales-socialistes et en tant que chef de la ligue étudiante, il aurait amené et gagné les étudiants au national-socialisme, idéologiquement et politiquement".

H1305 - 0006

Tout cela, Schirach ne le conteste pas; ce qu'on lui reproche à ce sujet, il avoue l'avoir fait et en assume naturellement aujourd'hui la responsabilité. La seule chose qu'il conteste avec d'autant plus de fermeté qu'il conteste aujourd' hui et qu'il contestera demain, c'est le reproche d'avoir pris part à un complot. Selon Schirach, le principe du chef et la dictature sont tout bonnement incompatibles , étant donné ce qu'ils sont et ce qu'ils signifient avec la pensée d'un

-3 suite et fin-

H1305 - 0007

complot, et un complot lui semble une monstruosité du point de vue logique dès qu'il est censé compter plusieurs millions de conjurés et que son existence et ses buts sont bien connus du pays et de l'étranger. Ce procès nous a en outre révélé qu'Hitler n'avait en dehors de Bormann et d'Himmler, ni ami ni conseiller avec lequel il ait parlé de ses projets et de ses intentions ; bien plus, il poussait le principe du chef jusqu'à ses ultimes conséquences ; il ne savait pas de conseils et de discussions qui aient eu sur la formation de ses décisions une influence quelconque : il les prenait seul, sans même prêter l'oreille à l'opinion de son entourage le plus proche; pour lui il n' etait question que de donner des ordres, et pour les autres d'obéir sans condition. Voici quel était le visage véritable de ce " complot " et nous tous qui avons assisté à ce procès n'aurions jamais tenu pour possible cette intensification radicale du principe du chef si tous les accusés et tous les témoins qui en sont instruits ne nous avaient tracé toujours le même tableau avec la plus parfaite unanimité.

Schirach, donc, ne conteste absolument pas qu'il se soit complètement donné à Hitler dans sa prime jeunesse, qu'il ait mis toute sa jeune personnalité au service de cette cause et qu'il ait été alors dévoué à Hitler dans un sentiment de fidélité inconditionnelle, tels sont les termes de l'acte d'accusation.

Si tel fut le crime du jeune Schirach, un crime que des millions d'Allemands plus agés. plus expérimentés, plus mûrs,

H1305 - 0008

ont commis avec lui, ils peuvent le condamner en tant que juges au cas où notre législation leur en fournit la possibilité au point de vue juridique. Ce serait une désillusion de plus qui viendrait s'ajouter aux nombreuses autres qu'il a eues déjà depuis dew années :

Schirach sait aujourd'hui qu'il a été jusqu'au bout le fidèle suivant d'un homme qui ne le méritait pas, et il sait aussi aujourd'hui que les idées pour lesquelles il s'enthousiasma et se sacrifia au cours de ses jeunes années menaient dans la pratique

H1305 - 0009

à des fins qu'il n'aurait jamais imaginées de lui-même. Mais même le Schirach d 'aujourd'hui, celui qui a acquis la sérénité à travers bien des expériences, ne peut considérer comme une action criminelle l'activité de bonne volonté de ses jeunes années, déployée au service d'Hitler et de son Parti. Car le jeune Schirach considérait alors le Parti comme absolument conforme au Droit ; Schirach n'a jamais douté qu'il ne soit un moyen légal d'accession au gouvernement . La prise de pouvoir par le Parti, la nomination d'Hitler au rang de Chancelier du Reich par le Président du Reich v. Hindenburg, ainsi que l'obtention de la majorité par le Parti lors de plébiscites répétés confirmaient toujours davantage le jeune Schirach dans l'idée que le Mouvement ressortissait à la légalité. S'il doit être puni aujourd'hui pour avoir reconnu ce même Hitler comme son chef, lui que des millions d'Allemands et tous les Etats du monde ont reconnu comme chef d' Etat légal, Schirach ne pourrait jamais trouver juste une telle décision. En dépit du jugement sévère porté ici par lui-même sur Hitler, il se considérait comme la victime de ses convictions politiques si on le condamnait pour s'être joint au Parti nazi parce qu'il était jeune et enthousiaste et pour avoir aidé à son édification et à sa prise de pouvoir. Il n'a pas trouvé alors que c'était un crime; au contraire d'après son point de vue, il pensait servir sa patrie.

2. Le second reproche, beaucoup plus important que l'on fait à l'accusé v. Schirach, c'est d'avoir, au cours des années 1932 à 1940 en qualité de chef de la Jeunesse du Reich

H1305 - 0010

-citons textuellement l'Accusation, " empoisonné l'univers spéculatif de la jeunesse avec l'idéologie nazie et avoir donné à celle-ci une formation orientée vers une guerre offensive" Schirach a dès l'abord combattu cette affirmation, et ces assertions n'ont d'ailleurs pas été établies par les résultats de l'audition des preuves.

-5 suite et fin-

H1305 - 0011

La loi sur la Jeunesse Hitlérienne de l'année I936 disait au sujet de la tâche de Schirach comme Fuehrer de la Jeunesse Hitlérienne, en dehors de la maison familiale et en dehors de l'école, la jeunesse doit être élevée, au point de vue corporel point de vue intellectuel; au point de vue moral, dans l'esprit du national-socialisme pour le service du peuple et de la communauté par la jeunesse hitlérienne et son Führer, l'accusé v. Schirach." Ce programme est textuellement répété dans l'ordonnance d'éxécution de l'année I939, qui n'a été publiée si tardivement que parce que Schirach ne voulait introduire l'obligation de l'affiliation qu'à un moment où la jeunesse hitlérienne comptendrait déjà pratiquement, en vertu d'adhésions volontaires, tou le jeunesse allemande et que l'obligation d'affiliation ne figurerait dans l'avenir que sur le papier.

Dans le programme de la Jeunesse Hitlérienne, tel que Schirach l'a formulé dans ses discours et dans ses écrits, il n'y a pas un seul mot qui parle d'une éducation militaire de la jeunesse et encore moins d'une éducation en vue de guerres d'agressions. Mais même la pratique de l'éducation de la jeunesse d'après la conception de Schirach ne laisse en aucune façon reconnaître une éducation militaire de la jeunesse allemande en vue d'un tel but, On a fait valoir en ce sens que la jeunesse hitlérienne était organisée en diverses "sections et divisions". C'est exact, bien que les désignations indiquées par l'accusation ne soient pas exactes et qu'elles n'aient absolument rien à voir avec des formations militaires. Mais toute organisation de la jeunesse du monde entier présentèrm finalement une division quelconque en unités plus ou moins grandes. Chacune de ces unités aura nécessairement aussi un nom et un chef responsable et, de même que dans d'autres pays, on a également rendu reconnaissable dans la jeunesse hitlérienne le chef d'une unité par un ruban de chef, par des étoiles, ou par d'autres signes distinctifs de son rang.

H1305 - 0012

cela n'a rien à voir avec un caractère militaire de l'éducation de la jeunesse. Schirach soit, de par sa connaissance exacte de l'étranger, que les organisations de la jeunesse à l'étranger, que ce soit en Suisse ou en France, en Angleterre ou en Amérique, en Tchécoslovaquie ou en Yougoslavie, possèdent également une division similaire et des insignes du même genre, sans que nous ayons eu pour cela l'idée jusqu'à ce jour de considérer ces organisations étrangères de la jeunesse comme des organisations militaires.

On a fait valoir en outre que les formations de la jeunesse masculine allemande recevaient l'instruction du tir. C'est également exact, mais cela prouve encore très peu de chose car la formation au tir de la jeunesse hitlérienne se fit par principe et sans exception uniquement avec des fusils de petit calibre, un genre de flobert, qui n'est considéré nulle part dans le monde comme une arme militaire et qui ne fut même pas compté par le traité de Versailles parmi les armes militaires. La jeunesse hitlérienne en Allemagne n'a pas possédée une seule arme militaire, pas un seul fusil d'infanterie et par une seule mitrailleuse, aucun avion à moteur, pas un seul canon, pas un tank. Mais si on voulait parler d'instruction militaire, cette instruction aurait dû se faire en premier lieu avec des armes militaires, ainsi qu'on les utilise dans la guerre moderne. Il est toutefois vrai que- le fait a été établi au contre-interrogatoire et figure à la page 10199 du procès-verbal sténographié de l'audience- le rapporteur de la direction de la jeunesse du Reich, un certain Dr Stellrecht, compétent, pour l'instruction du tir, a essayé de donner précisément à cette branche de l'éducation de la jeunesse une certaine signification plus importante, afin de faire

H1305 - 0013

paraître son propre poste comme étant particulièrement important, mais Schirach a pu faire valoir sans rencontrer d'objection que c'est précisément à ce sujet qu'il eut des divergences avec ledit rapporteur et qu'il se sépara finalement du Dr Stellrecht, parce qu'il (Schirach) refusait tout développement qui aurait pu aboutir à une instruction militaire de la jeunesse Mais même ce Dr Stellrecht, qui fut cité par le Ministère public comme témoin contre

H1305 - 0014

Schirach (page 10199) a malgré dela reconnu également de son côté que " pas un seul garçon ne fut instruit en Allemagne en vue de l'usage des armes de guerre." Pour apprécier ces questions, il est important en outre de noter le fait que Schirach refusait par principe l'éducation de la jeunesse par des officiers d'active par d'anciens officiers, étant donné qu'il était d'avis que ces personnes ne seraient pas aptes à élever la jeunesse dans le sens qu'il s'était proposé comme devant être le but de cette éducation. En outre, ni Schirach, ni ses collaborateurs intimes n'avaient été des officiers avant la guerre et la même observation est valable pour l'immense majorité des chefs des jeunesses hitlériennes qui se trouvaient être sous ses ordres, qu'il se fut agi de chefs subalternes ou de chefs supérieurs.

Tous ces faits sont établis par le témoignage de l'accusé Schirach lui-même et par les dépositions des témoins Lauterbacher, Gustav Hoepken et Marie Hoepken. Ces témoins étaient pedant des années les plus proches collaborateurs de Schirach, ils connaissent exactementtses idées et ses principes et ils ont confirmé avec ensemble qu'on ne pouvait parler d'une éducation militaire ou para-militaire de la jeunesse hitlérienne.

On a également fait valoir à différentes reprises dans le sens contraire que la jeunesse hitlérienne a porté un uniforme. C'est exact, mais ne prouve rien. Car les organisations de jeunesse des autres pays ont également l'habitude de porter un costume commun, un genre d'uniforme quelconque, sans qu'on les désigne pour cela comme étant des associations militaires ou para-militaires, et Schirach, le même que différents de ses collaborateurs m'ont appris que dans quelques pays démocratiques qui ne songent certainement pas à faire la guerre et encore moins à des guerres d'agression, la jeunesse masculine est même instruite dans l'utilisation de vraies armes militaires et elle organise tous les ans des concours de tir avec des fusils militaires.

...

H1305 - 0015

Pourquoi Schirach a-t-il introduit pour la jeunesse hitlérienne et non seulement pour la jeunsse masculine, mais même pour la jeunesse féminine, un uniforme ? Nous avons entendu par différent témoins la réponse à cette question :

H1305 - 0016

Schirach voyait dans l'uniforme des garçons et la tenue des filles l'"habit du socialisme", l'habit de la camaraderie. L'enfant du riche industriel devait porter le même costume que celui du mineur, le fils du millionaire devait être habillé comme celui du chômeur. L'uniforme des HJ, comme Schirach l'écrivait déjà en 1934 dans son livre "La Jeunesse hitlérienne", devait être"l'expression d'une attitude qui ne se soucie pas de classe ou de fortune, mais de travail et de rendement". L'uniforme des Jeunesses hitlériennes n'était pas pour Schirach - comme il est dit plus loin dans le même ouvrage - "le signe d'un militarisme quelconque, mais le symbole de l'idée des Jeunesses hitlériennes, c'est-à-dire l'idée d'une communauté sans classes, dans le sens du mot d'ordre qu'il donna en 1933 à la jeunesse: "Vers la nation par le socialisme". Schirach est toujours demeuré fidèle à ce principe. C'est ainsi qu'il a écrit en 1937 dans l'organe officiel des Jeunesses hitlériennes: "L'uniforme n'est pas l'expression d'une attitude belliqueuse , mais le costume de la camaraderie; il efface les différences sociales et permet aujourd'hui au plus petit apprenti de vivre en société; dans notre nouvelle Allemagne, la jeune génération doit être unie en une indissoluble communauté. "C'est à cette camaraderie et à ce socialisme que songeait Schirach, lorsqu'en 1934, dans son ouvrage "La Jeunesse hitlérienne" il exposait la façon dont il voyait ce socialisme: "Le socialisme ne consiste pas à retirer à l'un

H1305 - 0017

le fruit de son travail pour en distribuer un peu à tous. Il faut que chacun travaille, mais aussi que chacun récolte le fruit de son travail. Il ne faut pas non plus qu'un homme s'enrichisse tandis que des milliers vivent dans la misère pour lui. Celui qui exploite son travail et pille la communauté pour remplir ses caisses est un ennemi du peuple allemand". (Livre de doc. von Schirach No 55, page 98).

Dans ses nombreux écrits, articles et discours qui ont été rassemblés dans le livre de documents et soumis au Tribunal, Schirach n'a cessé de souligner qu'il ne voulait pas "d'entraînement pseudo-militaire,

H1305-0018

qui ne ferait que gâter la joie que les jeunes retirent de leur mouvement". (par ex. livre de doc. B. von Schirach, page 102). L'entraînement des garcons au tir aux armes légères allait de pair avec l'entraînement à toutes les disciplines sportives et répondait à l'inclination des jeunes garcons qui, certainement dans tous les pays, ont une prédilection pour le tir; mais par sa portée et son importance cet entraînement était très loin d'égaler les buts supérieurs que Schirach poursuivait dans les Jeunesses Hitlériennes, et sur lesquels les témoins entendus ici nous ont renseigné aussi clairement que les écrits et les discours émanant de Schirach lui-même. J'exposerai brièvement ces buts de l'éducation des Jeunesses Hitlériennes, tels qu'ils sont établis par la présentation des preuves; ces autres buts de l'éducation des Jeunesses Hitlériennes ne sont évidemment pas portés à la charge de Schirach, mais il faut cependant en tenir compte si l'on veut se faire une impression d'ensemble de son activité et de ses projets.

Outre l'éducation des jeunes - déjà mentionnée - en vue de la camaraderie et du socialisme capables de surmonter les différences de classes, Schirach - comme il l'a exposé ici - avait en vue quatre buts principaux :

En premier lieu, l'éducation sportive des jeunes dans les sports les plus variés et en même temps la santé des jeunes: cette branche du programme éducatif constituait une

H1305-0019

une très grande part de la formation des Jeunesses Hitlériennes, et si la jeunesse allemande remporta des grands succès inattendus aux Jeux Olympiques de 1936, ce fut dans une certaine mesure grâce à l'action conjuguée de la direction des Jeunesses Hitlériennes et du chef des sports du Reich, von Tschammer-Osten.

Un autre but consistait à poursuivre la formation professionnelle et à encourag · les jeunes travailleurs, et à obtenir davantage de droits pour les jeunes, notamment en faisant interdire le travail de nuit, en augmentant les heures de loisirs, en obtenant des congés payés, en interdisant l'emploi de la main-d'oeuvre enfantine, en élevant la limite d'âge pour la protection des jeunes, etc..; Schirach encouragea dans une grande mesure la continuation de la formation professionnelle,

page 10 suite (fin)

H1305 - 0020

Un troisième but principal fut le développement de l'amour pour la nature, loin de la souillure de la grande ville, par des excursions et des séjours dans les auberges de la jeunesse. Des milliers de foyers et d'auberges de la jeunesse ont été créés durant ces années sur l'initiative de Schirach et celà à l'aide des moyens de la Jeunesse hitlérienne elle-même, afin d'éloigner la jeunesse des tentations et des vices de la grande ville et de la rendre à la vie de la campagne, afin de lui montrer les beautés de la patrie et de permettre même aux enfants les plus pauvres d'avoir des vacances.

3.) Mais la sollicitude la plus grande de Schirach fut portée vers un quatrième but: l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire: l'entente avec la jeunesse d'autres nations; et c'est précisément cette activité qui constitue une pierre de touche particulièrement propre pour l'examen de la question de savoir si l'on peut reprocher à l'accusé Schirach d'avoir participé aux plans pour la conduite de guerres d'agression. Schirach nous a déclaré ici à la barre des témoins, que des groupes de la jeunesse étrangère ont été constamment, hiver comme été, les hôtes de la jeunesse allemande et il ressort des pièces du livre de documents de Schirach que, par exemple, déjà en 1936, on ne comptait pas moins de deux cent mille unités de jeunes gens étrangers dans les auberges de la jeunesse allemande; inversement, chaque année, des délégations de la jeunesse allemande sont allées à l'étranger, notamment en Angleterre et en France, afin que les jeunes puissent se connaître et s'estimer mutuellement. Ce sont précisément ces efforts de Schirach, qui n'ont rien à voir avec une intention de préparer

H1305 – 0021

des guerres d'agression qui ont été reconnues sans réserves par l'étranger. Dans un numéro spécial de l'année 1937, de la revue de la Jeunesse hitlérienne intitulée "Wille und Macht" (Volonté et Puissance) consacré à ce travail de rapprochement qui a été également publié en Français et que nous mentionnons ici à titre d'exemple, le Président du Conseil français,

H1305 – 0022

M. CHAUTEMPS, (Voir Livre de documents de Schirach, P. 171) a déclaré qu'il était prêt, en tant que Chef du Gouvernement français, à appuyer le développement ultérieur de ces rencontres pacifiques. "Je souhaiterais", écrivit-il, "que les Jeunes des deux Nations pussent vivre par milliers, chaque année, côte à côte, pour pouvoir ainsi apprendre à se connaître, se comprendre et s'estimer mutuellement." Et plus loin: "Nos deux peuples savent qu'une entente entre eux constituerait un des facteurs les plus importants pour la Paix mondiale; c'est pour cette raison que tous ceux des deux côtés de la frontière qui ont une vision claire et un sentiment humain, ont le devoir de travailler à la compréhension et au rapprochement des deux peuples. Personne ne pouvait faire cette oeuvre avec plus de sincérité et de zèle que les chefs de notre admirable jeunesse, de la jeunesse française et allemande. S'ils réussissaient à amener l'union de cette jeunesse, ils tiendraient ainsi entre leurs mains l'avenir de l'Europe et celui de la civilisation humaine." Le maire de Versailles écrivait dans un sens analogue, et terminait son appel, paru dans la revue mensuelle de la Jeunesse hitlérienne, sur ces paroles; "L'éducation de la jeunesse dans ce sens constitue un des devoirs les plus importants des hommes d'Etat de nos deux pays" (Livre de documents von Schirach, P. 172). L'ambassadeur de France, François Poncet ne fut pas moins chaleureux lorsqu'il reconnut les efforts de Schirach, dans un article paru dans la même revue (Livre de documents von Schirach, P. 173) sous le titre: "La jeunesse trait d'union" et il termine son long article par les mots: "La coopération fran-

H1305 – 0023

çaise enrichit le sol allemand. L'influence allemande fertilise l'esprit français... Puisse cet échange se développer davantage. Puissent aussi les générations qui en profiteront un jour contribuer à rapprocher les deux parties de l'empire de Charlemagne et à créer entre elles les relations de l'estime mutuelle, de la concorde et de la bonne camaraderie si profondément désirés par les deux peuples, car leur instinct leur dit que le salut de la civilisation européenne en dépend, et parce qu'ils

H1305-0024

savent parfaitement bien, dans leur for intérieur qu'ils ont plus de raisons de s'estimer et de s'admirer mutuellement que de se haïr".

Et Chirach répondit lui-même dans le numéro suivant de sa revue mensuelle par un article enthousiaste intitulé :"Salut à la France". Il écrit dans cet article p.ex.:"Le rapprochement de nos deux peuples constitue un devoir européen d'une nécessité si impérative que la jeunesse ne doit pas perdre de temps pour travailler (collaborer) à sa solution". Et plus loin : "La jeunesse est le meilleur ambassadeur du monde, elle est indépendante,sincère et sans cette éternelle défiance, dont souvent les diplomates ne peuvent être guéris, parcequ'elle constitue en quelque sorte leur maladie professionnelle. Toutefois, aucune intention de propagande ne doit être cachée derrière l'échange de la jeunesse....(Waller) Or je considère comme de mon devoir d'organiser entre la jeunesse allemande et la jeunesse française un entretien qui du côté allemand ne doit pas consister en belles déclarations venant de moi, mais en de nombreux entretiens de milliers de jeunes Allemands avec un nombre égal de jeunes Français... Il faut croire à la jeunesse, car elle seule peut créer une entente réelle: "Et pour terminer, Schirach rappelle que plusieurs grands chefs de la Jeunesse Hitlérienne allemande, peu de temps avant, témoignèrent leur respect au soldat inconnu Français au nom de la jeune génération allemande, en déposant une couronne sous l'Arc de Triomphe et il conclut en ces termes: "Les morts de la Grande Guerre ont disparu en remplissant leur devoir de patriotes et en se sacrifiant noblement à l'idée de liberté; mais les Allemands comme les Français ont toujours été remplis du respect du courageux adversaire. Si les morts se respectent,

H1305 - 0025

les vivants devaient tenter de se tendre la main. Si les combattants des 2 nations rentrés chez eux, pouvaient devenir des camarades, pourquoi leurs fils et leurs petits-fils ne pourraient-ils être amis ?

Telles sont les paroles de Baldur von Schirach dont l'accusation veut faire un participant conscient d'une conspiration hitlérienne visant à la guerre. De cet infatigable prophète de l'entente des peuples et de la paix, le Ministère Public veut faire un criminel de guerre qui voulait préparer la jeunesse militairement et physiquement comme psychologiquement en vue de guerres d'agression.

H1305 - 0026

L'accusation n'a pu jusqu'ici en apporter la preuve.

Schirach a ecrit divers ouvrages où il donne des directives a la jeunesse. Dans le Trialbrief, l'accusation a tiré parti pour le charger ; il a publié de nombreux articles traitant des problèmes les plus divers touchant l'éducation des jeunes ; les innombrables discours qu'il a adressés à la jeunesse ont été publiés ; les ordres et instructions qu'il donna à la jeunesse, ont été rassemblés ; mais il faut constater que parmi toutes ces manifestations où il s'est exprimé, il ne s'en trouve pas une seule ou il ait poussé à la guerre et prêché des attaques contre d'autres pays. Certes, le Ministère public a prétendu ici (page 2635 du proces-verbal d'audience) que dans son livre " La jeunesse hitlérienne ", il a parlé de"l'espace vital", et qu'il s'est ainsi approprié un détestable slogan de la politique d'agression hitlérienne ; mais cette affirmation est inexacte , car dans tout le livre " La Jeunesse hitlérienne" pas plus que dans tous les autres discours et ecrits de Schirach, cette expression est inexistante. Sans doute a-t-il parlé d'" espace de l'Est " dans deux passages du livre cité , " La jeunesse hitlérienne", paru en 1936, mais cette expression ne se rapportait pas, très visiblement, dans son esprit, à des territoires polonais ou soviétiques, mais seulement aux provinces orientales de l'ancien Reich, donc à des territoires ayant appartenu autrefois à l'Allemagne,

H1305 - 0027

mais qui, comme on sait, n'etaient que très peu peuples et se pretaient bien à l'établissement de colons provenant d'exedents de population.

Nulle part, durant toute la periode qui va jusqu'au debut de la deuxieme guerre mondiale, Schirach m'a exposé l'idee qu'il desirait voir l'Allemagne conquérir des territoires <u>etrangers</u> , jamais il n'a prononce les detestables slogans : les Allemands, "race de seigneurs ", ou celui de l' "inferiorité raciale " (Untermenschentum). Au contraire, il s'est toujours exprimé en faveur du maintien de la paix avec les peuples voisins et s'est

page 14 suite 1 et fin.

H1305 - 0028

toujours déclaré partisan de la solution pacifique des conflits qui se produisaient ou des inévitables oppositions d'intérêts. Si Hitler avait eu seulement une fraction de l'amour de la paix que son Chef de la Jeunesse prêchait sans relâche, cette guerre nous aurait été peut-être épargnée, à nous Allemands et au monde entier.

4. Le Ministère public ne pouvant apporter la preuve que l'accusé Schirach se soit jamais prononcé, avant le début de la guerre, pour la politique belliqueuse d'Hitler, lui reproche d'avoir eu diverses relations avec les SS et les SA, & le fait que la Jeunesse hitlérienne aurait constitué une pépinière aussi bien pour les SS et les SA, que pour le corps des chefs du parti. Cette dernière affirmation est exacte, mais ne prouve rien en ce qui concerne la prise de position de Schirach à l'égard de la politique belliqueuse de Hitler et est sans importance également dans la question de sa participation à un complot de Hitler en vue de la guerre. Car, s'il est vrai que 90% ou 95%, ou plus encore, de la jeunesse allemande étaient groupés dans la jeunesse hitlérienne, il était tout naturel que le parti, aussi bien que les formations du parti reçussent toujours plus, d'années en années, de la jeunesse hitlérienne les jeunes cadres, car pratiquement il n'existait plus d'autre jeunesse. Mais si l'accusation renvoie à l'accord conclu en octobre 1938 (cf.p.2396 PS) entre la direction de la jeunesse et la direction SS pour le Reich au sujet du service de patrouille de la jeunesse Hitlérienne, il n'en résulte pour l'accusation absolument aucune conclusion; car le service de patrouille de la jeunesse hitlé-

H1305 - 0029

rienne fut une institution dont le seul but était de contrôler et de surveiller la discipline des membres de la jeunesse hitlérienne lorsqu'ils apparaissaient en public; c'était donc une sorte de police intérieure que la jeunesse hitlérienne utilisait à l'égard de ses propres membres et d'eux seuls. Mais afin d'éviter toute difficulté avec la police générale, un réglement par accord avec le Reichsfuehrer SS Himmler était nécessaire, car celui-ci était chef de toute la police en Allemagne et l'institution du service de patrouille aurait pu créer des difficultés. C'est là le seul but du traité d'octobre 1936, qui, bien entendu, n'avait rien à voir avec la fourniture de jeunes cadres aux SS, pas plus qu'avec la conduite et

H1305 – 0030

la préparation de la guerre. Du reste, on peut voir a quel point Schirach s'opposa à ce que des formations quelconques du parti puissent acquérir de l'influence sur la jeunesse hitlérienne, cela ressort clairement de sa violente protestation, en I938 contre le projet selon lequel les SA devaient être chargés de l'instruction des deux dernières classes de la jeunesse hitlérienne, c'est-à-dire des jeunes de I6 à I8 ans, il a opposé à ce plan un refus catégorique, et obtenu, à la suite d'une entrevue personnelle avec Hitler, que l'ordre du Fuehrer concernant cette question ne soit, en pratique, pas exécuté. Et quant à sa position vis-à-vis des SS, il ressort du témoignage de Gustav Hoepken (28 mai I946, p. IO.342 du procès-verbal) et de l'affidavit du témoin Maria Hoepken (Livre de documents de Schirach n° 3 n° 5). que Schirach avait toujours peur à Vienne d'être surveillé et mouchardé par les SS. Il se sentait toujours mal à l'aise, depuis qu'on avait, au début de son activité à Vienne, placé à son côté un représentant permanent chargé des affaires du Reichstatthalter et du Commissaire à la défense du Reich, et ceci, comme un fait exprès, en la personne d'un officier supérieur de SS (le Dr. Delbruegge); celui-ci, Schirach le savait bien, était en relation directe avec le Reichsführer SS, c'est-à-dire avec l'homme qui, en I943 proposa à Hitler de faire écrouer Schirach pour défaitisme et de le faire traduire devant le Tribunal Populaire, donc pratiquement, de la faire pendre. (Cf. IO.I55 et IO.I56 di procès-verbal). Ces faits montrent déjà quels ont été les rapports réels de l'accusé Schirach avec les SS, et on comprendra alors que Schirach finit par renoncer à la "protection" du contingent de police qui lui était accordé, et préféra faire assurer sa protection personnelle par une section de la Wehrmacht, qui n'était pas sous les ordres d'Himmler (Cf. affidavit de maria Hoepken n° 5 dans le livre de documents de Schirach n° 3)

H1305 - 0031

5. A l'image de l'accusé Schirach telle qu'elle se dessine d'après ce qui a été dit jusqu'ici lors de la présentation des preuves, correspond aussi son attitude à l'égard de la question de l'église, question qui constitue également une partie de l'accusation. Il est vrai que ce point joue un rôle relativement subordonné dans l'accusation, mais il parait être d'une grande importance pour le jugement de la personnalité de Schirach en tant qu'homme.

Schirach lui-même et sa femme étaient toujours restés dans l'Eglise. Il est possible que l'observateur étranger ne voie dans cette circonstance qu'un détail secondaire, mais nous allemands, savons quelle pression fut exercée sur des hauts fonctionnaires du parti précisément aussi dans des domaines de ce genre, et que seul un petit nombre osait s'opposer à une telle pression. Schirach était un de ceux-là.

Il était celui des hauts fonctionnaires du parti qui toujours et sans exception sévissait vigoureusement lorsque des abus et des excès commis par la jeunesse hitlérienne contre les Eglises avaient été portés à sa connaissance. Il est vrai qu'on lui a reproché que parfois des chansons ont été chantées dans la jeunesse hitlérienne contenant des remarques déplaissantes dirigées contre les institutions écclésiastiques, mais Schirach a pu en toute conscience confirmer ici sous la foi du serment (pp 10 210 et suivantes du procès-verbal) qu'en partie il n'avait pas connaissance de ces chansons, ce qui est facilement compréhensible car il s'agissait d'une organisation comprenant sept ou huit mil-

H1305 - 0032

lions de membres; de plus, que certaines des chansons visées datent du moyen-âge et se trouvaient déjà dans le recueil de chansons du "Wandervogel" (organisation de jeunesse sous la république de Weimar, donc d'une ancienne organisation de jeunesse qui n'est certainement pas visée par le Ministère public. Mais avant tout, Schirach a indiqué que de 1933 à 1936 plusieurs millions de jeunes qui sortaient d'un tout autre monde intellectuel vinrent à la jeunesse hitlérienne (voir p. 10;215 du procès verbal) et que dans les premières années de la révolution, c'est à dire dans la période du Sturm und Drang (romantique) du mouvement, il était totalement impossible d'être tenu au courant de tous les abus de ce genre et de les empêcher. Là où Schirach

H1305 - 0033

était informé de ces choses, il a réagi et a fait cesser ces abus qui, dès le début, se présentaient uniquement comme des excès d'éléments isolés, qui ne pouvaient cependant pas compromettre l'organisation de la jeunesse dans son ensemble.

Selon la conviction de Schirach, la présentation des preuves n'a pas laissé subsister de doutes sur l'attitude conciliante qu'il a eu dans la question de l'Eglise, et sur ses efforts pour établir entre les Eglises d'une part et le Troisième Reich et notamment la direction de la jeunesse du Reich, d'autre part, des rapports corrects basés sur l'estime réciproque et pour faire respecter les droits et compétences de chacune des parties. Sur sa propre demande, Schirach a participé en 1934 sur l'intervention du ministre de l'intérieur du Reich à la conduite des négociations concernant le concordat avec l'Eglise catholique, parce qu'il espérait, grâce à sa coopération personnelle, obtenir plus facilement un accord avec l'Eglise catholique; il s'est efforcé honnêtement de trouver une formule permettant de régler la question de la jeunesse, formule sur laquelle un accord avec l'Eglise catholique aurait été possible; sa modération et sa bonne volonté furent alors ouvertement reconnues et cela aussi par les représentants de l'Eglise catholique; mais tous les efforts échouèrent finalement devant l'opposition de Hitler et la complication créeejustement pour ces négociations, par les évènements du 30 Juin 1934, le Putsch (coup d'Etat) de Roehm.

D'autre part un accord fut réalisé par Schirach avec l'Eglise protestante , en la personne de l'Evèque du Reich Dr. Mueller, de sorte que les organisations de jeunesse protes-

H1305 - 0034

tante ne furent pas incorporées de force à la jeunesse hitlérienne, mais par la voie d'un commun accord.

Il ne s'agissait donc pas de la destruction de ces organisations par l'Etat ou le parti, comme le suppose l'accusation, mais bien d'une action entreprise sur l'instigation du chef de l'Eglise et en plein accord avec lui.

H1305 - 0035

Il faut souligner à ce propos que la politique de Schirach a toujours été d'éviter que la direction de la jeunesse n'imposât, à aucun moment une restriction du service religieux de la jeunesse. Au contraire, comme Schirach l'a déclaré lui-même (p.10 198 du procès-verbal) et comme l'a confirmé le témoin Lauterbacher (pp. 10 324 et suivantes), Schirach a déclaré expressément en 1937, qu'il laissait aux Eglises le soin de former la jeunesse dans l'esprit de leur confession, et en même temps il a donné l'ordre qu'en principe aucun service de la jeunesse hitlérienne ne soit fixé aux heures du service religieux des dimanches; il donna des instructions sévères aux chefs d'unités de la jeunesse hitlérienne de ne déranger d'aucune façon le service religieux du dimanche par un service de leurs formations. S'il est vrai que de tels dérangements se sont produits dans des cas isolés et ont fait l'objet de plaintes de la part des autorités ecclésiastiques, ce qui ressort du contre-interrogatoire, ceci ne peut être mis à la charge de l'accusé von Schirach et ne change rien non plus aux bonnes intentions qu'il a eues.

De même, on n'a pas pu établir un seul cas où il aurait prononcé des paroles provocantes contre l'Eglise ou employé des expressions hostiles à la religion; au contraire, dans bon nombre de manifestations, qui ont été présentées au Tribunal dans le livre de documents von Schirach, il a non seulement à maintes reprises réfuté le reproche selon lequel

H1305 - 0036

la jeunesse hitlérienne serait contre l'Eglise ou athée, mais il a en fait incité sans relâche les chefs et les membres de la jeunesse hitlérienne à remplir leur devoir envers Dieu; il ne tolérait personne au sein de la jeunesse qui ne crût en Dieu; tout pédagogue véritable devait, selon lui, être en même temps un éducateur du sentiment religieux, base de toute activité éducatrice; le service dans la jeunesse hitlérienne et la conviction religieuse pourraient très bien être liés et subsister l'un à côté de l'autre; le chef de la jeunesse hitlérienne ne doit pas introduire de conflits de conscience dans sa formation. Pour des services religieux, des exercices etc., un congé devait être accordé aux membres de la jeunesse hitlérienne.

page 19 suite (fin)

H1305 - 0037

Celui qui donne de telles directives à ses sous-chefs et les répète toujours inlassablement peut revendiquer pour lui de ne pas être condamné comme ennemi de l'Eglise et même de la vie religieuse. A ce point de vue il est d'ailleurs intéressant de savoir ce qu'une critique sérieux comme Neville Henderson écrivit dans son livre bien des fois cité "Failure of a Mission" au sujet d'un discours qu'il entendit de la bouche même de Schirach le jour du Parti du Reich en 1937 (Livre de documents von Schirach N° 93, page 149): Henderson qui, comme ambassadeur à Berlin, connaissait parfaitement les affaires allemandes, s'attendait franchement à ce que Baldur von Schirach parlat au jour du Parti du Reich contre l'Eglise et influençat la jeunesse dans un esprit d'hostilité à l'Eglise ainsi que le faisaient parfois d'autres Chefs du Parti.

Henderson écrivit: "Ce jour là cependant c'était le discours de Schirach qui m'impressionna le plus, bien qu'il fut très bref. Une partie de ce discours me surprit, lorsqu'il harangua les jeunes en disant: "Je ne sais pas si vous êtes protestants ou catholiques, mais ce que je sais c'est que vous croyez en Dieu". Et Henderson ajoute:"J'avais autrefois l'impression que tout ce qui avait rapport à la religion avait été détruit parmi la jeunesse hitlérienne, mais ces affirmations de Schirach semblaient contredire mon opinion".

Ce que Schirach pensait vraiment au point de vue religieux et dans quel sens il influençait la jeunesse n'était pas seulement prouvé par les paroles qu'il prononça incidemment un jour au Ordernburg-Senthofen, dans un discours qu'il fit aux instructeurs des écoles d'Adolf Hitler, à savoir que

H1305 - 0038

le Christ était le plus grand meneur de foule (Fuehrer) de l'histoire du monde, mais c'était prouvé aussi dans le même ordre d'idées par le petit livret portant le titre de "Cadeau de Noël du service d'assistance pendant la guerre" qui leur était présenté; ce livre expédié au front en grosse quantité, était dédié par Schirach aux soldats du front de l'année 1944, membres de la jeunesse hitlérienne, donc à une époque où le radicalisme en Allemagne, dans tous les domaines ne pouvait plus être développé.

-20-suite

H1305-0039

...ici aussi Schirach fait une exception: dans le livre du Reichsleiter v. Schirach vous ne trouvez ni croix gammée, ni portrait d'Hitler, ni chanson SA; par contre et entre autre , vous y trouvez une poésie d'inspiration nettement chrétienne de la plume de Schirach lui-même; l'image d'une madone la reproduction d'une toile de van Gogh, qui, comme on le sait était strictement banni du Reich; au lieu de mots de provocation nous trouvons une exortation qui recommande de penser de manière chrétienne, ainsi que la copie de la "prière de Wessobrunn", dont on sait qu'elle est la plus ancienne prière de langue allemande.

Borman devint furieux lorsqu'il vit le petit livre, mais Schirach tint bon, refusant de retirer le petit livre ou d'y apporter des modifications.

On a reproché à l'accusé v. Schirach d'avoir malgré tout, commis une action hostile à l'église, et, en conséquence, d'avoir participé à la persécution de l'Eglise: d'une lettre du ministre Lammers, datée du 14 Mars 1941 (R 146), il résulte que Schirach avait proposé de garder les fortunes confisquées au profit des Gaue, au lieu de les attribuer au Reich; mais ce cas-là ne justifie nullement l'accusation, portée contre v. Schirach d'avoir persécuté l'Eglise. Dans ce cas, présenté par le Ministère Public, il ne s'agit absolument pas de biens appartenant à l'Eglise, mais du bien d'un Prince Schwarzenberg, confisqué dans son palais à Vienne; en conséquence cette affaire n'avait rien à faire avec l'Eglise; ceci est aussi nettement confirmé par la lettre du Ministre Lammers du 14 Mars 1941 (R 146), qui parle exclusivement d'un "séquestre de biens appartenant à

H1305 - 0040

des ennemis de l'Etat et du peuple Allemand".Les intentions personnelles de Bormann,allant plus loin et trahissant sa tendance anti-cléricale peuvent être reconnues dans une lettre d'accompagnement de Bormann, datée du 20 Mars 1941, où il parle de "biens d'Eglises" (de couvents, etc.) Du reste, la confiscation des biens du Prince Schwarzenberg n'a pas été ni suggérée , ni demandée ni executée par Schirach lui-même. En soi, cette affaire ne l'intéressait pas; mais en accord avec d'autres Gauleiter de l'Autriche et sur leur demande, il s'est adressé à Hitler lui-même

H1305 - 0041

en le priant de laisser de telles fortunes à Vienne, au lieu de les transférer dans le Reich et de les mettre en valeur dans le Reich. Schirach a obtenu entière satisfaction à ce sujet. Hitler a fait droit à sa demande et Schirach à ainsi réussi à faire rendre à leur propriétaire légal les biens dont la réquisition fut par la suite levés : ces biens, autrement auraient été perdus pou lui. Schirach sans doute a acquis , bien mérité du Gau de Vienne et de la personne qui était le propriétaire de la fortune saisie. Ce cas ne peut donc pas être imputé à l'accusé, mais il milite au contraire en sa faveur, Il en va de même lorsque Schirach évitant Bormann, s'est interposé pour défendre le sort de réligieuses autrichiennes; il réussit, grâce à un ordre direct d'Hitler à arrêter en un seul jour toute l'action tendant à confisquer les biens d'Eglise et de couvents (Voir reports sténo 10 171 et 10 :

Mais si le Ministère public veut reprocher à l'accusé le fait que les services viennois sous ses ordres avaient l'intention en 1941 d'établir une école Adolf-Hitler dans le couvent de Kloster-Neuburg (voir page 10 223 fg. et doc. N° 3927 PS) il faut attirer l'attention sur le fait suivant : déjà avant l'action de confiscation contre ce couvent - et ceci est entièrement indépendant de von Schirach,-la police de Vienne et divers tribunaux de la ville avaient constaté que de sérieux actes criminels avaient été commis dans ce couvent; une réquisition partiel du couvent semblait tout à fait justifiée à Schirach car les salles très vastes n'étaient nullement nécessaires à ses besoins. Enfin il faut tenir compte aussi du fait que le couvent n'avait pas fait opposition auprès du Reichsminister de l'Intérieur, il reconnaissait donc la réquisition comme légale, car sans l'ordre de réquisition on indiquait expréssément la marche à suivre pour faire opposition. Du reste, plus tard les salles réquisitionnées servirent non pas à l'établissement d'une école Adolf-Hitler, ma à l'installation d'un musée de l'histoire de l'art (ce n'était donc pas une installation dépendant du parti), ce qui prouve enc

H1305 - 0042

que l'ordre de réquisition n'était nullement déclenché par une tendance anti-cléricale de von SCHIRACH. Car si SCHIRACH avait eu l'intention de frapper le couvent parce que c'était une institution religieuse, il aurait aussi réquisitionné les locaux servant à l'exercice du culte. Mais il a expressément exclu ces locaux de la réquisition. Du reste, en appréciant ce cas, il faut noter que la justification de l'ordre de réquisition daté du 22 février 1941, présentait une réserve remarquable : l'ordre se borne à justifier la réquisition par le fait que d'une part la ville de Vienne avait un besoin urgent de locaux et que d'autre part les locaux réquisitionnés étaient superflus pour les besoins du couvent ; il n'est mentionné ou même simplement indiqué par aucun mot que des délits criminels aient eu lieu dans le couvent, comme en avaient annoncé le rapport de police du 23 janvier 1941. Si la réquisition avait résulté d'une attitude anti-cléricale, on pourrait bien présumer que dans la justification de la réquisition on se serait référé d'une façon quelconque à ces délits. D'ailleurs sur l'ordre de SCHIRACH une allocation mensuelle fut payée aux ecclésiastiques qui avaient utilisé quelques-uns des locaux réquisitionnés, allocation pour laquelle, il n'existait de la part de l'Etat, aucune espèce d'engagement.

De l'attitude de l'accusé von SCHIRACH à cette époque, il ne résulte également aucune espèce de tendance hostile à l'Eglise, notamment si en jugeant cette attitude on considère qu'en ces années même un Reichsleiter se trouvait soumis à une forte pression de la part de la Chancellerie du Parti et de la part

H1305 - 0043

de BORMANN et qu'il fallait une importante dose de courage pour résister a cette préssion et mener une politique en opposition avec celle de Berlin.

Le témoin viennois Wieshofer qui avait l'occasion d'observer l'activité de SCHIRACH nous a affirmé qu'a Viënne SCHIRACH s'efforça toujours de rétablir des relations correctes avec l'Eglise, écouta toujours attentivement les griefs du Cardinal Innitzer et

H1305 - 0044

s'opposa violemment aux excès de quelques membres ou chefs de la Jeunesse Hitlérienne. Il poursuivit donc à Vienne une politique religieuse tout autre que ne l'aurait désirée son prédécesseur le radical Buerckel, et l'on ne peut douter que les milieux ecclésiastiques et toute la population viennoise n'aient considéré avec reconnaissance l'attitude de Schirach envers l'Eglise catholique. Cela sera aussi confirmé par le témoin Gustav Hoepken (page IO 33I du procès-verbal d'audience), qui sur l'ordre de Schirach avait des entretiens réguliers avec un théologien de Vienne, le doyen Professeur Ens, afin de pouvoir faire connaître à l'accusé Schirach les désirs de l'Eglise et les différends soulevés avec des institutions religieuses, telles qu'elles sont également décrites dans l'affidavit de Maria Hoepken, Livre de documnts von Schirach n° 3 , sous 5, 10, et 11, Schirach ne pouvait en faire davantage, s'il ne voulait pas s'exposer lui-même à de très graves dangers.

6. L'accusation a mêlé l'accusé von Schirach aux <u>camps de concentration</u>, non point, il est vrai, dans l'acte d'accusation, mais dans la production des preuves, et on a demandé au témoin Alois Hoellriegel (page I9II du procès-verbal d'audience) entendu à la barre, si Schirach ne s'était pas rendu une fois au camp de concentration de Mauthausen. Il faut remarquer ici que l'accusé von Schirach a déjà admis cette visite, qu'il fit à Mauthausen, dans son propre interrogatoire par le Ministère Public américain avant l'ouverture du procès; il eut donc été tout à fait inutile de lui prouver encore cette visite par le témoignage de Hoelriegel. Sa visite au camp de Mauthausen eut lieu en I942, non point en I944 comme l'a dit à tort le témoin Marsalek; l'année I942 a été confirmée par le témoin Hoellriegel et aussi par les témoins Hoepken et Wieshofer, de la bouche de qui nous avons entendu qu'après I942 ou à un

.....

H1305 - 0045

moment quelconque, Schirach ne visita plus aucun camp de concentration. Mais la visite à Mauthausen de I942 ne peut être imputée à l'accusé Schirach au sens où

H1305 - 0046

que, par cela, il aurait connu, approuvé, ou même soutenu toutes les conditions et atrocités dans les camps de concentration. Il n'a rien vu à Mauthausen, en 1942, qui aurait pu indiquer de tels crimes. En 1942, des chambres à gaz etc.. n'existaient pas encore à Mauthausen, des exécutions en masse n'avaient alors pas encore lieu à Mauthausen. Les indications de l'accusé von Schirach sur ses impressions dans ce camp apparaissent parfaitement dignes de foi, parce que les dépositions de nombreux témoins qui ont été entendus dans ce procès, confirment sans cesse que lors de ces visites officielles annoncées à l'avance, tout a été soigneusement préparé pour ne montrer aux visiteurs que ce qui n'avait pas à craindre la publicité. Les atrocités et les tortures furent dissimulées, lors de ces visites officielles, exactement de la même manière que les exécutions arbitraires ou des expériences cruelles. Il en était ainsi à Mauthausen en 1942, et à Dachau, en 1935, où Schirach et les autres visiteurs ne virent que des conditions normales, conditions qui, à un observateur superficiel, paraissaient presque meilleures que dans certaines prisons ordinaires. Par conséquent, Schirach a seulement su qu'il existait en Allemagne depuis 1933 quelques camps de concentration, dans lesquels on internait à son avis des récidivistes et des détenus politiques. Aujourd'hui non plus, Schirach ne peut croire que la seule connaissance de l'existence des camps de concentration constitue à elle seule déjà un crime punissable

H1305 - 0047

puisqu'il n'avait jamais rien fait pour favoriser les camps de concentration, ne s'était jamais prononcé en faveur de cette institution, n'avait envoyé personne dans un camp de concentration, mais il n'aurait pas non plus eu la possibilité de changer quelque chose à cette institution ou d'empêcher l'existence des camps de concentration. Pour ce faire, l'influence de Schirach n'a jamais été suffisante. En tant que chef de la jeunesse du Reich, il n'avait naturellement rien à voir avec les camps de concentration, et heureusement pour Schirach, dans tout son Gau de Vienne ne se trouvait aucun camp de concentration.

H1305 - 0048

Tous ses rapports avec les camps de concentration se sont donc limités à s'efforcer toujours davantage à faire libérer des gens des camps de concentration et il est également caractéristique qu'il a aussi utilisé son únique visite au camp de Mauthausen pour intervenir en faveur des Viennois incarcérés à Mauthausen et obtenir leur libération.

6.a Je n'entrerai plus ici dans des détails qui ont joué un rôle plus ou moins important dans la production des preuves du cas Schirach. Afin d'économiser du temps je ne m'occuperai plus des soi-disants rapports de Schirach avec Rosemberg ou Streicher, ni de sa soi-disante coopération au programme du travail forcé, pour laquelle on n'a pu prouver la moindre participation de l'accusé, non plus que d'une conversation téléphonique que l'un des fonctionnaires viennois est supposé avoir eue avec un SS-Standartenfuehrer sur le travail obligatoire des Juifs, ou des écoles Adolf Hitler qui furent fondées par Schirach, non plus que de la cinquième colonne qui entra en contact d'une façon quelconque avec la jeunesse hitlérienne sans que l'on ait pu prouver quelque chose de certain contre l'accusé. Je ne m'attarderai pas non plus sur les efforts de paix répétés faits par l'accusé Schirach et son ami le Dr. Colin Rose, ni sur les mérites de l'accusé qui envoya des enfants à la campagne ce qui durant la guerre tira des millions d'enfants des régions mises en danger par les bombardements pour les mettre dans les lieux plus tranquilles et leur sauva ainsi la vie et la santé.

H1305 - 0049

L'accusé von Schirach s'est déjà personnellement et longuement expliqué sur ces questions, je me contenterai à ce sujet de renvoyer à ses propres-explications.

Je m'occuperai maintenant d'un seul problème en détail, à savoir l'attitude de Schirach vis à vis de la question juive.

-26-suite

H1305 - 0050

Il nous a également expliqué ce que l'antisémitisme signifiait pour lui pendant ces années. Il pensait à l'exclusion des Juifs de la fonction publique et à la diminution de l'influence juive dans la vie culturelle et, peut-être aussi, dans une certaine mesure, dans la vie économique. Mais cela était tout ce qui, à son avis, devait être entrepris contre les Juifs; et cela correspondait exactement à la proposition tendant à l'introduction d'un numerus clausus, proposition qu'il avait déjà faite en sa qualité de chef de l'Union des étudiants (voir page 10 142). Son décret concernant le traitement de la jeunesse juive, par exemple, (livre de documents Schirach No. 136), est également d'importance pour son attitude. Ce décret stipule expressément que les organisations de la jeunesse juive devraient avoir le droit et la possibilité de poursuivre une activité libre dans leur domaine; elles ne devaient pas être dérangées dans leur propre activité. "Les juifs" - je cite - "doivent dès aujourd'hui prendre au sein de la jeunesse, la place spéciale, isolée et indépendante en soi, que tous les Juifs occuperont un jour dans l'Etat allemand et dans l'économie allemande." Il est donc évident que Schirach ne pensait pas du tout à des pogromes, à des persécutions sanglantes des Juifs, etc. Il croyait tout d'abord que, par les mesures légales prises contre les juifs pendant les années 1933/34, le mouvement antisémite avait déjà atteint son but. Il croyait que l'influence juive, pour autant qu'elle lui paraissait nal-

H1305 - 0051

saine, était ainsi ecartée. C'est pourquoi il fut surpris et profondément touché, lorsque les lois de Nuremberg furent promulgées en 1935. Ces lois faisaient de la population juive des réprouvés et furent appliquées avec une cruauté barbare. Schirach n'a, en aucune manière, participé au projet de ces lois. Il n'a absolument rien à faire avec le fond et la forme, de ces lois (voir procès-verbal page 10 142).

Son indignation , lorsque le 10 novembre il apprit la nouvelle des pogromes et des excès de cruauté qui avaient été mis en scène par Goebbels et sa clique fanatique, fut connue dans toute la jeunesse. (voir page 10142)

H1305 - 0052

Nous avons entendu le témoin Lauterbacher (p.10 302) décrire comment Schirach a réagi lorsqu'il apprit ces excès: il a tout de suite convoqué ses collaborateurs et leur a enjoint de la manière la plus catégorique d'empêcher la jeunesse hitlérienne de participer, sous quelque prétexte que ce soit, à de telles actions. Dans ce sens il fit faire une communication par téléphone aux chefs de la jeunesse hitlérienne dans toutes les villes allemandes, et il menacait de rendre responsable personnellement tous les "Unterfuehrer", au cas où il se produirait des excès quelconques dans la jeunesse hitlérienne.

Mais même <u>après</u>, novembre 1938, Schirach n'a jamais pensé à la possibilité d'un projet d'Hitler envisageant l'extermination des Juifs. Tout ce qu'il entendait dire, c'était plutôt que les Juifs devaient être évacués d'Allemagne et transférés dans d'autres pays, qu'ils devaient être déportés en Pologne, que là-bas ils seraient, au pis aller, placés dans des ghettos, mais plus vraisemblablement dans un territoire de colonisation fermé. Lorsqu'en juillet 1940 Schirach reçut d'Hitler l'ordre de prendre la direction du Gau de Vienne, Hitler lui-même a parlé dans le même sens, c'est-à-dire, qu'il ferait transférer les Juifs de Vienne dans le Gouvernement général, et aujourd'hui encore Schirach ne doute pas que même alors (en 1940) Hitler ne pensait pas encore à la solution dite "finale" de la question juive. Nous reconnaissons

H1305 - 0053

d'après les notes de Hossbach et d'autres preuves produites dans ce procès, qu'il est vrai qu'Hitler envisageait déjà en 1937 la déportation en Pologne, mais qu'il n'a décidé l'extermination du peuple juif qu'en 1941 ou 1942. (voir à ce sujet p.10 147 et suivantes).

Schirach n'avait absolument rien à faire avec l'évacuation des Juifs de Vienne; l'exécution de cette mesure était exclusivement confiée à l'Office central de la sécurité du Reich et à la succursale de Vienne de cet Office, et l'on sait qu'entretemps le SS-Sturmfuehrer de Vienne, Dr Brunner, a été condamné à mort pour cela. Le seul ordre concernant les Juifs de Vienne, que Schirach reçut

H1305 - 0054

et executa. , se borna à rapporter à Hitler en 1940, combien de Juifs se trouvaient encore à Vienne, et il soumit ce rapport dans une lettre en décembre 1940, dans laquelle il evaluait a 60.000 le nombre de Juifs se trouvant a Vienne en 1940. On sait que le ministre Lammers a répondu à cette lettre de l'accusé Schirach par une lettre du 3 décembre 1940 (PG 1950), dont il ressort en toute clarte que ce ne fut pas Schirach qui ordonna le transfert des Juifs de Vienne dans le Gouvernement général, mais bien Hitler lui-meme, et que ce ne fut pas non plus Schirach, qui éxécuta cette mesure, mais le Reichsfuehrer SS Himmler, qui en chargea son office de Vienne, Il doit donc être constaté ici avec la plus grande nettete, que Schirach n'est en aucune maniere responsable de la deportation des Juifs de Vienne , il n'a ni mené ni engagé cette action ; lorsqu'au cours de l'ete 1940 il vint a Vienne en qualite de Gauleiter, la plus grande partie des Juifs de Vienne avait deja volontairement émigré de cette ville ou avait été évacuée de force, ce qui d'ailleurs a été confirme par l'accusé Seyss-Inquart. Le restant d'environ 60.000 juifs qui se trouvaient encore à Vienne au commencement du sejour de Schirach dans cette ville a été déporté par les SS sans sa participation et sans sa responsabilite.

Malgre cela, Schirach a prononcé le fameux <u>discours de Vienne en septembre 1942</u>, (N°. 3046 PS) dans lequel il dit que chaque Juifs qui agissait en Europe, constituait un danger pour la culture européenne , en outre, Schirach dit dans ce discours : Si on voulait lui faire maintenant le reproche

H1305 - 0055

que de cette ville, qui avait été jadis la métropole du Judaisme, il avait transféré des dizaines de milliers de Juifs vers le ghetto oriental, alors il répondrait qu'il " voyait la une contribution active a la culture européenne ". Schirach a ouvertement et courageusement avoué qu'il s'etait alors en effet exprimé dans ce sens, et il a declaré ici dans un esprit de contrition: " Je ne peux pas faire que ce mot n'ait pas été proféré, je dois en répondre, j'ai dit ce mot que je regrette sincerement ". (page 10152)

page 29 suite 1 et fin.

H1305 - 0056

Si le Tribunal veut voir, dans ces paroles, un crime contre l'humanité qui doit être puni par la loi, alors SCHIRACH doit subir le châtiment que mérite cette seule déclaration antisémite qu'on peut lui reprocher, même si, a l'époque, il s'en est tenu à de simples paroles et même si ces paroles n'ont jamais eu d'effet nuisible. Mais ce point de vue que SCHIRACH a adopté ici, ne dispense pas le tribunal de l'obligation de vérifier en toute conscience ce que SCHIRACH a vraiment fait et aussi comment il est parvenu à formuler cette déclaration isolée enfin, si SCHIRACH a exprimé d'autres sentiments de haine pour les juifs ou a participé à des actions hostiles aux juifs, quelles qu'elles soient.

La première question est de savoir ce que SCHIRACH a vraiment fait. La seule réponse a cette question d'après ce qui résulte de ce procès est si on fait exception du fait qu'il a exprimé cette remarque isolée hostile aux juifs, en septembre 1942, il n'a commis absolument aucun crime contre les juifs. Il n'était pas compétent dans la question de la déportation des juifs de Vienne, il n'y a aucunement participé et il n'aurait en aucun cas pu, avec son peu de pouvoir, l'empêcher. C'est bien ainsi que le Ministère Public s'est exprimé à l'occasion (page 2645 du procès-verbal d'audience en allemand) : il s'est vanté à l'époque d'une action, qu'en réalité il n'a jamais commise et que toute son attitude ne lui aurait jamais permis de commettre.

Mais comment SCHIRACH en est-il venu tout de même à cette déclaration ? Comment en est-il arrivé à s'attribuer une action

H1305 - 0057

et à se déclarer coupable d'une opération qu'il n'avait nullement commise ? La aussi la réponse résulte de la présentation des preuves : grâce à ces preuves, nous savons que SCHIRACH occupait à Vienne une situation tout particulièrement difficile : HITLER venait de lui enlever sa situation de Reichsjugendfuehrer, mais sans donner de raison et, apparemment parce qu'il n'avait plus confiance en lui. HITLER craignait de plus en plus, d'année en année, de voir se ranger derrière SCHIRACH la jeunesse qui lui devenait (à lui HITLER) de plus en plus étrangère à mesure que la muraille noire de ses SS le séparait du peuple.

H1305 - 0058

Peut être Hitler voyait-il dans son chef de la Jeunesse l'incarnation de la génération montante, qui pensait universellement; avait des sentiments humains et se sentait liée d'une façon toujours croissante aux notions de morale qu'Hitler avait depuis longtemps jetées par-dessus bord pour lui-même et son gouvernement, parce qu'elles n'étaient plus depuis longtemps pour lui des notions de morale réelle, mais seulement des slogans d'une propagande creuse. Ce sentiment d'Hitler fut peut être la raison profonde pour laquelle soudain en été 1940 il destitua Schirach de son poste de Chef de la Jeunesse sans un mot d'explication, et l'envoya à Vienne remplir le poste difficile de Gauleiter dans cette ville que son coeur haissait alors que sa bouche parlait de la "patrie autrichienne". A Vienne, la situation de Schirach fut extrêmement délicate; on surveilla et espionna ses moindres gestes; on y critiqua toujours avec acharnement son activité administrative, on lui reprocha de ne se préoccuper nullement du Parti à Vienne, de n'apparaître presque jamais aux réunions du Parti et de ne point faire de discours politiques -voir affidavit Maria Hoepken, livre de documents Schirach n° 3, sous 9 - 11 - ; on saisissait avec empressement tout grief qui parvenait à la chancellerie du Parti à Berlin de la part des camarades viennois du Parti sur leur nouveau Gauleiter et ce n'est qu'ainsi qu'il advint, ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer que Schirach a tenu le discours malheureux de septembre 1942 qui était diamètralement opposé à l'attitude adoptée par Schirach toute sa vie même vis-à-vis de la question juive. Il ne peut subsister aucun doute sur la façon dont le discours de Vienne est né après l'interrogatoire du témoin Gustav Hoepken (page 10 335) ; car il en ressort que Schirach a chargé à l'époque son attaché de presse Guenther Kaufmann de téléphoner ce

.....

H1305 – 0059

point lors du rapport sur le discours de Vienne, particulièrement à la D.N.B. de Berlin, parce qu'il (Schirach) devait faire à Bormann une concession sur ce point, pensée que Schirach lui-même exprima lors de son propre interrogatoire en disant que

H1305 - 0060

"par fausse loyauté il s'était moralement identifié à cette action d'Hitler et d'Himmler " (page IO I52)

Ce fâcheux discours de Septembre I942 est pourtant dans un autre sens, en faveur de Schirach : Schirach y parle d'une "déportation des Juifs dans les ghettos de l'Est"; si Schirach avait su à l'époque que les Juifs étaient emmenés de Vienne pour être assassinés dans un camp d'extermination, il n'aurait certainement pas parlé d'un ghetto de l'Est, mais - étant donné le but qu'il poursuivait en prononçant ce discours - il aurait annoncé l'extermination des Juifs de Vienne; toutefois, même alors, c'est-à-dire encore à l'automne de I942, il était loin de se douter qu'Hitler voulait assassiner les Juifs. Il ne l'aurait jamais approuvé ni reconnu ; son antisémitisme n'est jamais allé aussi loin.

Schirach a déclaré très franchement ici qu'à l'époque il trouvait juste le plan d'Hitler d'installer les Juifs en Pologne, et ceci, non par haine des Juifs, mais en jugeant, de façon bien compréhensible, que dans les circonstances d'alors il était peut être préférable, dans leur propre intérêt que les Juifs quittent Vienne pour aller en Pologne ; car de toute façon, tant que durerait l'hitlérisme, les Juifs n'auraient pas pu demeurer à Vienne, où ils auraient été exposés à des persécutions toujours plus rigoureuses; comme Schirach l'a exposé le 24 mai I946 (page IOI47), il lui semblait possibl " étant donné le caractère de Goebbels", que des actes comme ceux de Novembre I938 se reproduisent du jour au lendemain devant cette insécurité de droit, il ne pouvait concevoir que la population juive continuât à vivre en Allemagne. Il estimait que les Juifs seraient plus a l'abri dans une colonie fermée du gouvernement général qu'en Allemagne ou en Autriche ou ils étaient à la merci des "sautes d'humeur du ministre de la Propagande".

H1305 – 0061

Schirach ne se faisait aucune illusion à ce sujet. Il ne pouvait pas ne pas reconnaître ce fait évident, que dans le IIIe Reich, le cours de la politique antisémite deviendrait de jour en jour encore plus radical, encore plus fanatique, et encore plus violent.

Cette conception du discours de Vienne de septembre I942 et de la cause véritable qui est à son origine, coïncide avec l'exposé fait par Schirach au cours de la séance des conseillers de la ville de Vienne du 6 juin I943 (N° 3886 PS) Schirach y déclara que tous les Juifs auraient évacué la ville, à la fin de l'été ou au cours de l'automne de la même année. Elle coïncide également avec la notice du Reichsleiter Bormann en date du 2 Octobre I940 (USSR I42), selon laquelle Schirach fit remarquer au cours d'un entretien qui eut lieu dans les appartements d'Hitler, qu'il avait encore à Vienne plus de 50.000 juifs dont le Gouverneur Général de Pologne devrait le débarasser. Cette remarque s'explique par la situation sans issue dans laquelle se trouvait alors Schirach; d'un côté, Hitler de plus en plus pour que les juifs fussent évacués de Vienne, de l'autre côté, le Gouverneur Général Frank se refusait à accepter, même dans le Gouvernement Général, les juifs de Vienne. Ce dilemme est évidemment la raison qui détermine Schirach à mettre la question sur le tapis au cours de la rencontre du 2 octobre I940 déjà mentionnée, car il s'agissait pour lui de ne pas être l'objet de constants reproches de la part d'Hitler. Il n'avait lui-même aucun intérêt à la déportation des juifs viennois, et c'est ce que montre également la conversation qui eut lieu entre Schirach et Himmler en novembre I943 et dont Gustav Hoepken a témoigné (Cf. procès-verbal p. IO.394/35) Mais Hitler exigea

.....

H1305 - 0062

cette mesure et Himmler insista pour qu'elle fut exécutée.

Le Ministère Public a cru, d'autre part, pouvoir reprocher à l'accusé Schirach une seconde déclaration antisémite détestable, il s'agit d'un discours qu'il aurait tenu à Heidelberg, à l'occasion d'un rassemblement d'étudiants, et ceci à la fin de 1938, donc avant le début de 1939.

H1305 - 0063

il aurait alors montré l'autre côté du Neckar, où se trouve située la ville universitaire de Heidelberg, dans laquelle plusieurs synagogues calcinées constituaient un témoignage muet de l'activité antisémite des étudiants de Heidelberg, et le " petit chef des étudiants du Reich, avec son embonpoint", comme il a été dit textuellement, aurait approuvé et exalté comme un haut fait les pogromes des Juifs du 9 Novembre 1938. Ce grief se fonde sur l'affidavit d'un certain Grégor Ziemer (No. 2441 PS, US 679). Il ne peut pourtant y avoir aucun doute, que cette déclaration de Ziemer est fausse. Ziemer n'a jamais appartenu au mouvement des étudiants, ni à la jeunesse hitlérienne, et n'était apparemment pas présent à la réunion d'étudiants en question. De quelle source il prétend avoir eu connaissance de ces faits, ceci n'est pas mentionné dans l'affidavit; mais que son affirmation est fausse, cela est déjà prouvé par sa description, lorsqu'il parle d'un " petit chef des étudiants du Reich, avec son embonpoint", car elle ne correspond pas du tout à l'aspect extérieur de Schirach. Il est possible qu'elle pourrait être appliquée en quelque sorte à son successeur, qui était chef des étudiants du Reich fin 1938, mais il ne s'agissait certainement en 1934 pas de Schirach. On sait qu'il avait déjà remis ses fonctions de chef des étudiants du Reich entre les mains du remplaçant du Führer, après avoir été nommé chef de la jeunesse du Reich. Ni fin 1938, ni à une autre époque quelconque, Schirach n'a fait un discours en présence des étudiants de Heidelberg et d'après l'affidavit du témoin Madame Maria Hoepken (livre des documents von Schirach N°3) il est irréfutablement prouvé qu'à lépoque citée, allant du 9 Novembre 1938 jusqu'à la fin de l'année 1938, Schirach n'a point été à Heidelberg. Ceci, Schirach l'a déclaré aussi sous la foi du serment (pages 10,111 et suivantes 10,116) et sa propre dication peut-être considérée comme étant digne de foi, puisqu'au cours de toute sa défense il n'a rien enjolivé, il n'a rien nié tort, mais il a répondu de toutes ses actions avec courage et amour de la vérité.

H1305 - 0064

Mais encore un autre fait est décisif pour la constatation que l'affirmation de l'affidavit Ziemer n'est pas vraie, au moins en ce qui concerne la personne de Schirach. Il fut constaté par hasard dans la présentation des preuves, la façon dont Schirach avait sur les progromes du mois de novembre

H1305 - 0065

(des Jahres 1938 reagiert hat) : le témoin LAUTERBACHER (page 10302) a déposé ici - comme il a déjà été mentionné ailleurs- que Schirach le 10 Novembre 1938, avait exprimé à ses collaborateurs sa vive désapprobation des incidents du 9 Novembre 1938, déclarant qu'il en était honteux pour les autres et pour tout le parti. Il dit que la journée du 9 Novembre 1938 passerait dans l'histoire d'Allemagne comme ignominie sans pareille pour la culture allemande que nous ne parviendrons plus jamais à l'effacer, qu'une chose pareille aurait pu se passer chez un peuple non civilisé, mais qu'elle n'aurait jamais dû arriver à nous autres Allemands, qui nous imaginons être un peuple très évolué. Il fallait que les chefs de la jeunesse empêchassent à tout prix de telles manifestations; quant à sa propre organisation, il lui interdisait dans le présent comme à l'avenir toute action semblable. Les Jeunesses hitlériennes ne devaient en aucun cas être mêlées à des faits de ce genre. Par la suite, Schirach téléphona à Berlin à tous les services de direction des jeunesses hitlériennes pour leur donner de instructions dans le même sens. Par conséquent, si Schirach au mois de Novembre 1938 condamnait et désavouait si sévèrement les évènements du 9 Novembre, il est impossible qu'il ait, sensiblement à la même époque, salué des incidents sanglants excitant ainsi les étudiants d'Heidelberg; et on est forcé de se demander maintenant pourquoi aucun des participants de cette réunion d'étudiants d'Heidelberg n'a été appelé à témoigner ici, et pourquoi on s'est contenté d'un témoin qui n'a pu avancer quelque chose que par ouï-dire. D'ailleurs, le Ministère public, au cours du contre-interrogatoire n'est pas revenu sur cette affaire du prétendu discours d'Heidelberg, reconnaissant ainsi la justesse de la version donnée par Schirach.

Il est du reste très significatif que les jeunesses hitlériennes n'aient pas pris part aux manifestations du 9 Novembre 1938, et

...

H1305 - 0066

ne se soient livrées non plus, avant ou après à d'autres excès de ce genre. Les jeunesses hitlériennes étaient à l'époque la plus importante organisation du parti, elles comptaient de 7 à 8 millions de membres et cependant on n'a pas relevé un seul cas

H1305 - 0067

où les Jeunesses Hitlériennes auraient pris part à de tels crimes contre l'humanité, bien que les membres figurent pour la plupart à l'âge où, l'expérience le prouve, on est le plus tenté de participer à des excès et des actes de brutalité. La seule exception, et il ne s'agit là que d'une affirmation, ressort de la déclaration de la Française Isa Vasseau, qui dirigeait un asile de vieillards à Lwow (Lemberg), et qui - selon le rapport de la commission (URSS 6) aurait affirmé que les Jeunesss Hitlériennes avaient reçu en [illegible] des enfants du ghetto de Lwow et qu'ils les utilisaient comme cibles vivantes pour leurs exercices de tir". Toutefois, cette exception, unique jusqu'à présent, n'a pu être aucunement éclaircie, notamment pour ce qui est de savoir s'il s'agit vraiment de jeunes garçons des HJ. Et même en supposant que parmi les 8 millions de membres, en 10 ou 15 ans, il se soit produit un seul cas de ce genre, cela ne constituerait pas la moindre preuve quant à l'influence provocatrice attribuée à Baldur von Schirach.

Enfin, que l'on veuille bien vérifier tous les discours et articles que Schirach a écrits en sa qualité de chef de la jeunesse du Reich, et qui se trouvent dans le livre de documents soumis au Tribunal; ils s'étendent sur de longues années mais ils ne contiennent <u>nulle part</u> la moindre parole qui excite à la haine raciale, qui prêche la haine des Juifs, qui incite les jeunes à des actes de violence ou soit de nature à les excuser. Si on est parvenu à tenir les millions de membres des Jeunesses Hitlériennes à l'écart de semblables excès, cela prouve bien que les chefs s'efforçaient d'inculquer aux jeunes la tolérance, l'amour du prochain, le respect de la dignité humaine.

H1305 - 0068

Ce que Schirach pensait de la façon dont on traitait la question juive est clairement révélé par la scène qui eut lieu au début de 1945 sur l'Obersalzberg (cf.pages 10154 et suivantes) et que décrit également l'affidavit du témoin Maria Hoepken (livre de documents von Schirach N°3,7 doc.n°5);je parle de cette scène où l'épouse de Schirach a raconté à Hitler au domicile de celui-ci,

H1305 - 0069

comment, de la fenêtre de son hotel à Amsterdam, elle avait de ses propres yeux vu la Gestapo emmener des centaines de Juives hollandaises. Schirach lui-même n'osait pas, à l'époque, rapporter de tels faits à Hitler: un ordre de Bormann l'avait expréssement interdit aux Gauleiter. C'est pourquoi Schirach avait convenu avec sa femme que celle-ci essaierait d'amener Hitler à atténuer le traitement de la question juive. Elle n'y réussit pas. Hitler repoussa Mme von Schirach en déclarant durement : "c'est du sentiment", et en disant que Mme von Schirach n'y comprenait rien. A la suite de cette intervention en faveur des Juifs hollandais, la situation de l'accusé von Schirach était devenue si critique qu'il préféra repartir de l'Obersalzberg dès le lendemain matin, et à partir de ce moment-là Hitler refusa en principe de recevoir von Schirach.

Cette intervention de Schirach en vue d'un traitement plus modéré de la question juive explique peut-être en partie que peu de mois après, en été 1943, Hitler ait sérieusement songé à faire arrêter Schirach et à le faire traduire devant le Tribunal populaire, pour la seule raison que Schirach avait dans une lettre au Reichsleiter Bormann, osé qualifiér la guerre de malheur national pour l'Allemagne.

Quoi qu'il en soit, tout ceci prouve que Schirach a essayé de toutes ses forces d'amener un adoucissement de la question juive, et ceci d'une façon qui mettait en danger sa propre situation et son existence. Certes, il était antisémite, mais c'est pourquoi il faut particulièrement tenir compte de ce qu'il résista à toute pression exercée par Berlin et qu'il se refusa à faire paraître un numéro spécial consacré à l'antisémitisme dans l'organe officiel des jeunesses hitlériennes, alors qu'il avait publié quelques numéros spéciaux en vue d'une compréhension avec l'Angleterre et d'un traitement plus humain des populations de l'Est; il n'es

...

H1305 - 0070

pas moins important que Schirach se soit efforcé, avec son ami le Dr. Colin Ross, de favoriser l'émigration des Juifs dans les pays neutres (v. page 10149) pour leur éviter la déportation dans un ghetto de Pologne

H1305 - 0071

7. Or le Ministère Public s'est efforcé de prouver que l'accusé von Schirach portait une certaine co-responsabilité dans les pogromes juifs qui se sont produits en Pologne et en Russie, en cherchant à utiliser contre lui les soi-disants "rapports d'expérience et de situation" qui parvenaient régulièrement des SS au "Commissaire de la Défense du Reich du 17ème district militaire" (voir 3876 PS). En fait on doit dire :si Schirach avait eu alors régulièrement connaissance de ces "rapports d'expérience et de situation des groupes spéciaux de la police de sécurité et du SD" à l'Est, cela constituerait en tout cas une lourde charge morale et politique contre lui; on ne pourrait alors lui épargner le reproche qu'il aurait du voir d'après ces rapports qu'en dehors des opérations militaires à l'Est, des exterminations en masse tout à fait atroces de communistes et de Juifs avaient également lieu. Le caractère que nous avons jusqu'ici reconnu à Schirach qui a été qualifié aussi par le Ministère Public "d'homme cultivé", devrait subir un sérieux assombrissement, si Schirach avait effectivement vu et lu ces rapports. Car en ce cas il aurait su qu'en Lettonie et en Lituanie, en Biélo-Russie et à Kiev des exterminations en masse avaient eu lieu, et cela manifestement sans aucune action juridique et sans jugement.

Mais en réalité qu'à démontré la production des preuves?

Les rapports mentionnés sont parvenus au service "du Commissaire de la Défense du Reich du district militaire XVII" comme à des douzaines d'autres bureaux, et cela avec la remar-

H1305 - 0072

que expresse :"Aux bons soins du conseiller du gouvernement le Dr. Hofman" ou "aux bons soins du conseiller du gouvernement le Dr. Fischer". De cette formule d'adresse et de la facon dont les rapports étaient faits au service du "Commissaire de la Défense du Reich", il ressort indubitablement que Schirach n'a pas vu ces rapports, et qu'il n'en a eu à l'époque aucune connaissance.

H1305 – 0073

Ainsi qu'il est connu, Schirach assura à Vienne trois fonctions étendues : au titre de Reichsstatthalter et Commissaire du Reich à la Défense, il a été Chef de l'ensemble de l'Administration de l'Etat, au titre de premier bourgmestre il était à la tête de l'administration municipale et, en tant que Gauleiter de Vienne, il était le Chef local de tous les rouages du Parti. Il va sans dire, que Schirach ne pouvait pas assurer à lui seul ces trois tâches, d'autant plus que jusqu'en 1940 il avait rempli des missions entièrement différentes et qu'il devait d'abord se mettre au courant aussi bien de l'administration de l'Etat que de celle de la commune. Il disposait par conséquent, pour chacune de ces trois tâches, d'un représentant permanent. Pour les affaires concernant l'administration de l'Etat, ce fut le Président de Gouvernement Dr. Delbruegge . Les fonctions de ce Dr, Delbruegge consistaient dans la liquidation entièrement autonome des affaires courantes de l'administration de l'Etat. Schirach ne s'occupait en ce qui concerne les affaires de l'administration de l'Etat que des questions qui lui étaient soumises par écrit par son représentant permanent Dr. Delbruegge ou de celles auxquelles le Dr. Delbrüegge ou un des chefs de service lui faisaient un rapport verbal.

Si cela avait été le cas au sujet des " Rapports de situation et d'information " il y aurait eu une mention quelconque sur les documents en question. Or, sur les " rapports SS de situation et d'information " ne figure aucune annotation indiquant que ces rapports furent présentés à l'accusé von Schirach ou qu'on lui en ait fait un rapport verbal. Ceci est d'ailleurs fort compréhensible car, pour l'administration de Vienne, les expériences faites par la Police et le SD, au cours de leur lutte contre les partisans en Pologne et en Russie , ne présentaient aucune sorte d'intérêt. Il n'y avait donc aucune raison de porter ces rapport

H1305 - 0074

d'une manière quelconque, à la connaissance de l'accusé von Schirach, qui était déjà surchargé de toutes sortes de questions administratives.

Ce résultat a été acquis avant tout grâce aux déclarations sous la foi du serment non seulement de l'accusé (page 10 228 et suite mais aussi de celles des...

H1305 - 0075

deux témoins Hoepken (page I0336 et suite) et Wieshofer (page I0.366), qui pouvaient donner des renseignements précis au sujet de la situation régnant à Vienne, en leurs qualités de Chef du "Bureau Central" et d'adjoint de l'accusé. Il est certain, que ces rapports de situation et d'information, ne se sont jamais trouvés dans le courrier du "Bureau Central" de Vienne, mais uniquement dans celui du président de gouvernement, Dr. Delbrueggo. En outre, il est certain aussi que ni Hoepken, en tant qu'ancien chef du Bureau central, ni Wieshofer, en tant qu'adjoint de l'accusé n'ont non plus eu connaissance antérieurement de ces "rapports de situation et d'information" mais uniquement ici dans la salle des séances lors de leur interrogatoire. Dans tous les cas le résultat est là, que conformément aux annotations portées sur les documents, Schirach n'a eu aucune connaissance de ces rapports. Il n'est pas responsable pour les atrocités mentionnées et de ce fait il ne saurait être rendu pénalement responsable de ces rapports d'activités.

8. Pour juger de la politique de Schirach son attitude pendant ses dernières semaines à Vienne n'est pas sans importance. Il était tout naturel pour Schirach de ne pas exécuter les différents ordres dictés par la folie, qui lui parvenaient à cette époque de Berlin. Il s'est refusé à appliquer aux aviateurs ennemis le lynchage, ordonné par Bormann, de même qu'à exécuter l'ordre de pendre les défaitistes sans pitié aucune, qu'il se fût agi d'hommes ou de femmes. Sa cour martiale n'a jamais été réunie, , sa cour martiale n'a jamais prononcé une seule condamnation à mort, ses mains ne sont pas tachées de sang. Au contraire, il a tout fait pour protéger , par ex. de la population excitée, des aviateurs ennemis

.....

H1305 - 0076

ayant dû faire un atterrissage forcé, Il a renvoyé immédiatement sa propre voiture, comme nous l'avons appris, par ex. du témoin Wieshofer (Rapport d'audience page IO 356), pour mettre en sécurité des aviateurs américains sautés en parachute. Il s'opposa ainsi, sciemment une fois de plus, à un ordre de Bormann, à savoir que de tels aviateurs ne devraient pas

H1305 - 0077

être protégés du lynchage de la part de la population civile. Il ne s'est non plus soucié de l'ordre, que Vienne devait résister jusqu'au dernier homme ou que les ponts, les églises et les quartiers d'habitation devaient être détruits a Vienne, et a refusé nettement d'exécuter l'ordre d'organiser des formations de partisans en civil ou de continuer de façon criminelle, avec l'aide du"Werwolf" (Loup-garou), la lutte sans issue. Il rejeta de telles prétentions comme étant contraires a sa conscience du devoir, d'autant plus qu'il aurait porté atteinte par la, au droit international (voir a ce sujet le rapport d'audience p. 10343 et suite et 10355 et suite).

9. L'image du caractère de l'accusé von SCHIRACH serait incomplet, si nous ne rappelions pas en ce moment la déclaration, qu'il a faite ici, au cours de la matinée du 24 mai 1946. Je fais allusion à la déclaration par laquelle il a qualifié ici, HITLER devant le peuple allemand et le monde entier, d'assassin de millions d'êtres.

SCHIRACH avait déja fait l'année dernière des déclarations qui prouvent son sentiment des responsabilités et sa disposition a répondre entièrement de ses actes et de ceux de ses subordonnés. Ceci a été le cas, par exemple, le 5 juin 1945, lorsqu'il se tenait caché dans le Tyrol, et qu'il entendit à la radio que tous les Chefs du Parti devaient comparaître devant un tribunal allié. SCHIRACH s'est présenté aussitôt et, dans sa lettre adressée au Commandant local américain, il exposa qu'il agissait ainsi, afin d'empêcher que d'autres personnes, qui n'avaient fait qu'exécuter ses ordres, dussent rendre compte de ses actes à lui. Il se présenta volontairement, bien que la

H1305 - 0078

radio anglaise eût déja annoncé la nouvelle de sa mort et qu'il eût pu espérer ne pas être découvert là où il se tenait caché. Cette façon d'agir mérite d'être prise en considération, lors du jugement de la personne d'un accusé et de l'établissement de sa culpabilité.

H1305 - 0079

Schirach montra la même joie d'assumer des responsabilités en automne I945, lorsqu'il fut interrogé par le ministère public: il croyait alors que son successeur Axmann était mort; malgré cela, Schirach n'essaya pas de se décharger de sa faute sur son successeur; il déclara au contraire expressément qu'il assumait aussi l'entière responsabilité de tout ce qui s'était passé à la direction de la jeunesse du Reich pendant la période de son successeur.. La déclaration faite ici par Schirach le 24 mai I946 et diffusé de cette salle dans le monde entier, dans toutes les provinces allemandes jusqu'à la dernière ferme à la dernière chaumière, constitue la clé de voûte dans ce sens.

Tout homme peut se tromper, il peut même commettre des fautes que peut être il ne pourra plus comprendre lui-même par la suite; Schirach lui aussi s'est trompé; il a éduqué la jeunesse pour un homme que pendant de longues années il considéra comme intangible et qu'aujourd'hui il est obligé de voir un criminel diabolique; dans son idéalisme et dans sa loyauté, il est resté fidèle et a respecté le serment prêté à un homme qui l'a trompé, lui et la jeunesse allemande, et qui, comme nous l'avons appris ici de Speer, a jusqu'au dernier souffle, mis son propre intérêt au-dessus de l'existence et du bonheur de 80 millions d'hommes. Schirach est peut-être, parmi les accusés, celui qui non seulement s'est rendu compte clairement de ses fautes, qu'on les juge aujourd'hui comme on l'entend, mais encore les a reconnues avec le plus de franchise et qui a prévenu par ses paroles, la formation d'une légende pour l'avenir. On est obligé de tenir compte à un tel accusé d'avoir essayé de réparer dans la mesure du possible le mal qu'il a fait de bonne foi.

H1305 - 0080

Schirach a essayé de le faire: il s'est efforcé d'ouvrir les yeux à notre peuple sur le "Fuehrer" enfin lui et des millions d'Allemands ont vu pendant des années le sauveur de la patrie et le garant de son avenir. L'ancien chef de la jeunesse du Reich tenait avant tout

H1305 – 0081

à dire ouvertement à la Jeunesse allemande que jusqu'à présent, il lui a montré le mauvais chemin, car il ne savait pas et croyait bien faire, et qu'il lui faut prendre une nouvelle voie, si le peuple allemand et la culture allemande ne doivent pas périr. En disant cela, Schirach ne pensait pas à lui-même il pensait à la jeunesse d'aujourd'hui qui se tient devant les ruines de nos villes et de nos maisons mais qui erre aussi parmi les débris de ses idéaux passés; il pensait à la jeunesse allemande qui a besoin d'être orientée et qui doit appuyer sa vie future sur une base différente. Schirach espère que toute la jeunesse allemande a entendu ses paroles. Ce qui fut particulièrement précieux dans sa confession du 24 mai 1946, c'est son affirmation d'être <u>seul</u> à porter la responsabilité pour la jeunesse allemande, de même qu'il la commandait autrefois. Si ce point de vue est reconnu exact et si l'on en tire les déductions nécessaires, ce serait pour la jeunesse allemande un résultat précieux de ce procès.

Il me faut terminer et c'est pourquoi je veux en arriver à la fin de mon examen du cas Baldur v. Schirach.

Vous êtes le plus haut Tribunal de notre époque, derrière vous se trouve la puissance du monde entier; vous représentez les quatre peuples les plus puissants de la terre; des centaines de milliers d'hommes écoutent votre opinion et attendent votre jugement l'esprit tendu, non seulement dans les pays vaincus, mais aussi dans les Etats vainqueurs.

Votre autorité vous donne la possibilité de faire beaucoup de bien par votre jugement et par ses attendus pour qu'on trouve le chemin vers un avenir meilleur, hors de cette catastrophe, dans l'intérêt de vos propres peuples et pour le salut du peuple allemand. .....

H1305 - 0082

L'Allemagne aujourd'hui est à terre, c'est un peuple pauvre, le plus pauvre de tous; les villes allemandes sont détruites l'industrie allemande est anéantie, sur les épaules allemandes pèse une dette nationale qui représente un multiple de la propriété toute entière du peuple et qui signifie pour des générations allemandes entières la misère et la pauvreté, la faim et l'esclavage si vos peuples ne nous viennent pas en aide.

H1305 - 0083

Pour nous aider à sortir de cette situation désespérée, les attendus de votre jugement nous orienterons sous plus d'un rapport. Prendre cette idée en considération et en tenir compte peut, certes répugner à vos sentiments, si vous pensez au malheur où ces 6 dernières années ont aussi plongé vos propres pays; c'est d'autant plus difficile après la découverte incessante en ces débats qui durent des mois, de crimes commis durant de longues années par un tyran qui abusa des Allemands, au nom de ce même peuple allemand, à l'avenir duquel vous devez maintenant penser en tant que juges.

Hitler est mort, et avec lui ses instruments qui commirent sans compter des millions de crimes et tyrannisèrent l'Allemagne et presque toute l'Europe. Par contre, le peuple allemand vit et doit vivre sans que la moitié du monde tombe en ruines.

En ce procès et en ces temps, le peuple allemand est soumis à une opération délicate, qui doit non plus causer sa mort, mais amener sa guérison. A cela peut et doit aussi contribuer votre jugement pour qu'à l'avenir le monde ne voie pas en chaque Allemand un criminel, mais retrouve la manière de voir du Professeur Arnold Nash de l'Université de Chicago, qui répondit, il y a quelques jours, questionné sur le sens de son récent voyage en Allemagne: chaque savant a 2 patries, la sienne propre et l'Allemagne.

Pensez-y : il y eut toujours et il y a aujourd'hui aussi une autre Allemagne, une Allemagne laborieuse, économe, une Allemagne de Goethe et de Beethoven, une Allemagne fidèle, loyale et pleine de vertus qui étaient, dans les siècles passés, proverbiales pour la nature allemande. Croyez-vous en cette époque où l'Allemagne est sortie d'une grave maladie et se met à reconstruire des ruines d'un mauvais passé un avenir meilleur, un avenir pour sa jeunesse qui n'est pas du tout compromise

.....

H1305 - 0084

dans tous les crimes commis, en cette époque, 70 ou 80 millions d'Allemands ont les yeux sur vous et espèrent de vous un jugement qui ouvre la voie à la reconstruction de l'économie allemande, des coeurs allemands et d'une vraie liberté.

H1305 - 0085

Vous êtes juges souverains, vous n'êtes liés à aucune loi écrite, astreints que vous êtes par votre seule conscience et appelés par la destinée à donner au monde un ordre juridique qui doit maintenir pour les générations futures cette paix que n'a pu leur conserver le passé. A propos de ce devoir qui est le vôtre, un célèbre démocrate de la vieille Allemagne a récemment écrit dans un article sur le procès de Nuremberg : dans un Etat monarchique, on rendrait la justice au nom du Roi; dans des républiques, les tribunaux jugeraient au nom du peuple; mais nous, le Tribunal de Nuremberg, vous devez porter votre jugement au nom de l'Humanité. En fait, ce serait une pensée magnifique pour le Tribunal, un but idéal, s'il pouvait croire que son jugement pût réaliser les préceptes de l'humanité et empêcher pour tous les temps les crimes contre elle-même. Mais ce serait pourtant sous maints rapports un fondement incertain pour votre jugement. Car les manières dont on se représente les exigences ou les interdictions de l'Humanité peuvent être trop différentes selon l'époque, selon le peuple, selon la position de parti d'où l'on juge.

Je crois que vous trouverez un fondement plus sûr pour votre jugement en revenant à la formule déjà frappée par les anciens Romains, à la formule qui a survécu aux millénaires et vaudra certainement perpétuellement dans l'avenir:

Justitia est fundamentum regnorum. Portez un jugement qui ne soit pas seulement salué aujourd'hui par les nations victorieuses comme une dernière victoire sur l'Allemagne, mais dont l'Histoire puisse un jour reconnaître aussi l'équité; portez votre jugement

au nom de la Justice!

H1305 - 0086

Je soussigné Max PUNCH, certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que ce document est la traduction sincère et véritable de ce document.

Le I6 juillet I946

Le Chef de la Section VI

Max PUNCH